

JOURNAL
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

PREMIÈRE SESSION DE LA
60^e LÉGISLATURE, 2020-2021

L'HON. BRENDA MURPHY,
LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le mercredi 7 octobre 2020

PROCLAMATION

ATTENDU QUE la troisième session de la cinquante-neuvième Assemblée législative de la province a été dissoute le 17 août 2020,

ET ATTENDU QUE j'ai cru bon de convoquer la première session de la soixantième Assemblée législative de la province, je prends par la présente une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 7 octobre 2020 à 13 heures.



La présente proclamation est faite sous mon seing et sous le grand sceau de la province à Fredericton, le 1^{er} octobre, en l'an de grâce deux mille vingt et en la soixante-neuvième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

*Le procureur général,
Hugh J. Flemming, c.r.*

*La lieutenant-gouverneure,
Brenda L. Murphy*

La première session de la 60^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires inscrits au rôle remis au greffier de la Chambre par la directrice générale des élections, ayant déjà été assermentés, prennent place à la Chambre.

Le sous-greffier de l'Assemblée législative s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, S.H. la lieutenant-gouverneure me charge de vous informer qu'elle ne juge pas à propos de faire connaître, avant qu'une personne soit dûment choisie pour assumer la présidence, les motifs qui l'ont portée à convoquer l'Assemblée législative.

En conséquence, c'est le désir de Son Honneur que vous, membres de l'Assemblée législative, procédiez sur-le-champ au choix d'une personne digne et convenable pour assumer la présidence et la proposiez cet après-midi à l'approbation de Son Honneur à la Chambre de l'Assemblée.

La liste des parlementaires éligibles au premier tour de scrutin est la suivante :

OLIVER, William (Bill)
WETMORE, Ross

M. Wetmore demande à se désister du premier tour de scrutin. Le sous-greffier déclare qu'il lui incombe de présider l'élection à la présidence de la Chambre conformément au Règlement, selon lequel les désistements ne peuvent se faire qu'après le premier tour de scrutin.

Le sous-greffier ajoute que, compte tenu des précédents liés à la demande, il respectera la volonté de l'Assemblée si celle-ci veut suspendre l'application de l'exigence en cause.

Ayant constaté le consentement unanime à suspendre l'application de l'exigence de l'alinéa 11(8)l) du Règlement, le sous-greffier invite les candidats qui veulent se désister à se lever à leur place et à signifier leur intention de le faire.

Sur ce, M. Wetmore se lève à sa place et annonce son intention de retirer sa candidature à la présidence de la Chambre.

La Chambre procède à l'élection à la présidence conformément à l'article 11 du Règlement.

Le sous-greffier annonce ce qui suit :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, le Règlement dispose que, si un seul député est candidat à la présidence, le greffier de la Chambre annonce le nom du candidat et déclare d'office ce candidat élu président.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, il est en mon devoir de vous informer qu'un seul député est candidat à la présidence et que, en application de l'alinéa 11(8)m) du Règlement, il m'incombe d'annoncer que William (Bill) Oliver, député de la circonscription électorale de Kings-Centre, est déclaré élu président.

L'hon. M. Higgs, premier ministre, et M. Melanson, chef de l'opposition officielle, escortent M. Oliver à l'estrade, où, debout sur le dernier degré, il s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'ai le plaisir aujourd'hui de remercier sincèrement et humblement la Chambre du grand honneur qu'il lui a plu de me conférer en me choisissant pour assumer la présidence.

Ayant conscience de mon manque relatif d'expérience en procédure parlementaire, j'aurais hésité avant d'accepter une charge comportant une si lourde responsabilité, n'eût été l'assurance de pouvoir en tout temps compter sur la courtoisie, la patience et la bienveillance de chaque parlementaire.

Je vous remercie de nouveau et me soumetts maintenant à la Chambre.

Je sais que, selon la tradition, je dois accepter d'assumer la présidence avec réticence, mais, en vérité, j'accepte cet honneur avec beaucoup d'humilité et de respect. Je vous remercie de m'accorder votre confiance pour vous assister dans la conduite des importants travaux de la 60^e législature, et j'espère que, au cours des quatre prochaines années, nous accomplirons beaucoup pour les gens de notre magnifique province.

Je veux profiter de l'occasion pour honorer la mémoire d'une pionnière dans le domaine de la politique au Nouveau-Brunswick. J'ai consulté les archives et les documents d'histoire, et je souligne que, depuis 1786, seulement 47 femmes ont siégé à la Chambre, et la sénatrice Brenda Robertson a été la première. En 1967, elle a été la première femme élue à l'Assemblée législative et, lorsqu'elle a été nommée ministre de la Jeunesse en 1970, elle est devenue la première femme à occuper un poste de ministre.

En 2017, j'ai eu la chance et l'honneur de la rencontrer. Elle était charmante et elle a parlé de sa carrière politique en compagnie de son ami Paul D'Astous. Je l'ai écoutée attentivement et je me considère privilégié d'avoir pu passer du temps avec elle. Au nom de l'Assemblée législative, qu'elle tenait en haute estime, je tiens à offrir à sa famille nos condoléances.

Je veux aussi souligner l'excellent travail que le député de Restigouche-Chaleur a accompli depuis 2018, pendant son mandat comme président de l'Assemblée législative. Je vous remercie. Je ferai honneur au poste, comme vous l'avez fait pendant les deux dernières années.

Tous les députés vous respectent parce que vous avez accepté la tâche difficile de les guider pendant le mandat du premier gouvernement minoritaire en 100 ans.

Depuis 36 ans, je bénéficie de l'appui de ma femme, qui m'a toujours encouragé dans ce que j'ai choisi d'entreprendre. La décision de faire le saut en politique en est une que nous avons prise ensemble. Comme nous le savons tous, pour accepter les obligations qui en découlent, il faut que notre famille les accepte aussi. Chris comprend les hauts et les bas que nous vivons, et je lui suis reconnaissant de son amour et de son appui.

Je remercie également notre fils Danny, sa fiancée Jen et notre petit-fils Jadon. Je sais que vous m'apporterez votre soutien.

Depuis 2014, les gens de la circonscription de Kings-Centre ont choisi de m'accorder leur confiance pour les représenter à l'Assemblée législative, et je continue de leur faire honneur. J'aimerais citer la devise du club Rotary : Servir d'abord. Lorsque j'étais chef de cabinet du président Harrison en 1999, jamais ne me suis-je attendu à occuper un jour le poste de président. En effet, j'ai suivi tout un parcours, de chef de cabinet, à député, puis à ministre et, maintenant, à président de l'Assemblée. Je ne peux qu'imaginer la fierté qu'éprouveraient mes parents s'ils étaient ici pour prendre part à la cérémonie d'aujourd'hui.

En terminant, je fais la promesse suivante à l'Assemblée : Je respecterai les règles de la Chambre et ferai de mon mieux pour assumer mes fonctions avec la dignité qu'exige le poste de président. Je m'attends à la tenue de débats sains et animés à la Chambre et je sais que nous ferons preuve de respect envers nos collègues qui parleront avec enthousiasme au cours des débats.

Je dirigerai de façon juste, impartiale et respectueuse pour tous et je demande la même chose en retour. La porte de mon bureau sera toujours ouverte pour les députés, et je vous invite à venir me voir au besoin.

Merci.

Sur ce, M. Oliver monte au fauteuil, et la masse est placée sur le bureau de la Chambre.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Votre Honneur ayant fait connaître son désir à la Chambre, celle-ci est passée au choix d'une personne pour assumer la présidence. Elle a choisi de m'élire à cette charge importante et honorable et me propose maintenant à l'approbation de Votre Honneur.

Le sous-greffier de la Chambre dit ce qui suit :

Monsieur le président, S.H. la lieutenant-gouverneure me charge de vous dire qu'elle est pleinement consciente de votre ardeur pour le service public et de votre compétence à assumer les fonctions de la charge à laquelle l'Assemblée législative a choisi de vous élire et qu'elle approuve volontiers le choix de cette dernière et vous confirme à la présidence.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Comme il a plu à Votre Honneur d'approuver l'Assemblée dans son choix de m'élire à la présidence, il est maintenant de mon devoir de réclamer en son nom la reconnaissance de tous ses droits et privilèges, anciens et traditionnels, notamment l'inviolabilité parlementaire, la liberté de parole dans les débats et l'accès auprès de la personne de Votre Honneur lorsque l'Assemblée le juge nécessaire pour le service public, et de vous demander d'interpréter de la manière la plus favorable ses délibérations. En mon propre nom, je dois demander que toute erreur de ma part ne soit pas imputée à l'Assemblée.

Le sous-greffier de la Chambre répond ainsi qu'il suit :

Monsieur le président, Son Honneur a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de l'Assemblée envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doute nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence et lui accorde volontiers et de plein gré et saura lui reconnaître tous les privilèges qui lui sont accordés et reconnus d'ordinaire.

Pour ce qui est de vous-même, Monsieur le président, bien qu'elle soit consciente du fait que vous n'avez pas besoin d'une telle assurance, Son Honneur interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actes.

Il plaît à S.H. la lieutenant-gouverneure de faire la déclaration suivante :

Monsieur le président et Mesdames et Messieurs les parlementaires, au nom de Sa Majesté la Reine Elizabeth II, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue et bon succès en tant qu'honorables députés de cette Assemblée distinguée.

Nous traversons une période historique au Nouveau-Brunswick et à travers le monde, alors que nous affrontons la pandémie de COVID-19. J'espère que votre travail sera accompli de façon respectueuse et amicale et que vous considèrerez toujours les meilleurs intérêts des Néo-Brunswickois dans vos décisions.

Je tiens à vous informer que mon gouvernement n'est pas prêt à ouvrir maintenant une session parlementaire. Toutefois, j'espère ardemment que la divine Providence vous guidera dans toutes vos délibérations.

Le sous-greffier de l'Assemblée législative communique à la Chambre le message suivant de S.H. la lieutenant-gouverneure :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, S.H. la lieutenant-gouverneure me charge de vous informer qu'il lui plaît de requérir la présence des parlementaires auprès de Son Honneur à la Chambre de l'Assemblée le mardi 17 novembre 2020 à 13 h ; Son Honneur ouvrira alors officiellement la première session de la 60^e législature du Nouveau-Brunswick.

Son Honneur se retire de la Chambre.

Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

La séance est levée à 13 h 25.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

Élections Nouveau-Brunswick, 2018-2019	(24 juin 2020) ;
Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick, 2017-2018	(30 juin 2020) ;
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, 2019	(7 juillet 2020) ;
Bureau du vérificateur général, plan d'activités de 2020-2021	(16 juillet 2020) ;
Société de Kings Landing, 2018-2019	(20 juillet 2020) ;
caisse d'indemnisation établie en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des pompiers</i> , 2019	(22 juillet 2020) ;
Travail sécuritaire NB, 2019	(22 juillet 2020) ;
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, 2019-2020	(24 juillet 2020) ;
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 2019-2020	(5 août 2020) ;
Réseau de santé Horizon, 2019-2020	(17 août 2020) ;
Réseau de santé Vitalité, 2019-2020	(25 août 2020) ;
Recycle NB, 2019	(28 août 2020) ;
Bureau d'intervenant public, une unité du Cabinet du procureur général, 2019-2020	(1 ^{er} septembre 2020) ;
Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, 2019-2020	(10 septembre 2020) ;
Commission des services financiers et des services aux consommateurs, 2019-2020	(28 septembre 2020) ;
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, 2020	(28 septembre 2020) ;

Autres rapports

états financiers consolidés et rapport des auditeurs indépendants de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 31 mars 2020	(7 juillet 2020) ;
<i>Rapport de gestion sur les états financiers et résultats d'exploitation consolidés 2019</i> , Travail sécuritaire NB	(22 juillet 2020) ;
<i>Plan d'action pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick</i> , Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées, juillet 2020	(23 juillet 2020) ;

rapport de la ministre sur la responsabilisation
et la présentation de rapports en matière de
réglementation en vertu de la *Loi sur la
responsabilisation et la présentation de
rapports en matière de réglementation*

(4 août) ;

Pétitions

réponses aux pétitions 20, 23 et 24

(25 juin 2020) ;

réponses aux pétitions 26, 27, 28 et 29

(30 juin 2020) ;

réponse à la pétition 25

(2 juillet 2020).